Compte rendu du CA

Du mardi 27 novembre 20h30

**Présents :**

Isabelle LUTZ-GAUTIER, Valérie TURBEAUX, Sophie GRAEFF, Christelle PICAULT, Etienne VOGT, Cécile CHALUS, Bénédicte MERCIER, Ali TABAI

Noémie CHATEAU

Invité : Philippe MUYARD (Elu de Couzon, référent du CTM Offre Culturel Val de Saône)

**Excusés :**

Gilles MEURISSE, Nicole SATIN, Bénédicte MATHON, Florence SERREMEJEANNE, Sandrine CURT, Hélène VOGT,

Pour la Mairie : Chantal BELLAT

# FESTIVAL VAL DE SAONE (1 heure 30)

Les communes du Val de Saône ont décidé d’organiser en novembre 2019 un festival d’une semaine sur le territoire qui proposera différents spectacles (Jeune public, concert, humour, théâtre …)

Philippe MUYARD (Couzon) est l’élu à l’initiative de ce projet. Il a monté un dossier complet et avancé précisant l’organisation et le budget général aux Maires.

Philippe MUYARD était présent en ce début de CA pour proposer à la MJC de porter administrativement ce projet, et voir avec lui les modalités à prévoir. Il a présenté le projet de manière complète. Il précise avoir rencontré Virginie POULAIN et Sébastien MOREAU qui ne s’opposent pas à un portage du projet par la MJC.

Pour ce portage Noémie a évalué à partir d’un listing précis de toutes les tâches à effectuer une centaine d’heures de travail sur le poste de direction soit ce qui représente en coût financier pour la MJC (Salaire brut + charges) = de 2 760€. La mis en place d’un service civique le coût pour la MJC est de 100€ par mois après aides déduites. (10 mois = 1 000€)

Laëtitia et Christine auront également une répercussion sur leur travail, et nous aurons également des frais de fonctionnement = type impressions/photocopieur, fournitures, frais d’envois postaux etc… (Evalué à 1 240 €)

Noémie conseille au CA de demander 5 000 € pour le portage du projet.

Philipe MUYARD a prévu ce budget sur le budget prévisionnel présenté à l’équilibre avec un taux de remplissage à 50%.

Philippe MUYARD propose qu’en cas de bénéfices, 1/3 soit reversé à la MJC (à faire valider par les communes). En cas de pertes, les communes s’engage à combler le déficit.

Question juridique de **Sophie** : Validation de la gouvernance ? Portage par la MJC justifié sans appel d’offre ? En accord avec nos statuts ? Responsabilité dans la signature des contrats avec des artistes ?

Qui est l’organisateur contractuellement ? Au niveau assurance ?

**Isabelle** demande à vérifier que toutes les conséquences financières / répartition du temps attribué dans le planning général de la MJC

**Christelle** soulève également la question du « risque zéro » = si les communes ne paient pas ? Au niveau de la responsabilité en cas de sinistre / accident …

**Philippe** espère une réponse du CA pas trop tardive pour pouvoir démarrer le projet

Le CA décide de se réunir **le mardi 11 décembre à 20h30** pour donner une réponse définitive, d’ici là les points soulevés doivent être éclaircis.

**DEPUIS LE CA :**

* **UNE VALIDATION DU CADRE JURIDIQUE A ETE DEMANDE A PHILIPPE MUYARD POUR LES POINTS SUIVANTS :**
* Dans la mesure où le budget global s’élève à 46 000€ les communes n’auraient-elles pas dû faire **un appel d’offre** ?
* **Qui est « l’ORGANISATEUR »** sur les contrats avec les artistes, les occupations de salles, … Et donc **qui est « responsable »** en cas d’accident, de litiges ? Est-ce l’assurance de la MJC ou celles des communes qui couvrirait un sinistre qui aurait lieu pendant le festival ?
* **GOUVERNANCE :** est-il vraiment possible pour des communes de « déléguer » sous cette forme ?

**= Le projet de convention est envoyé au service juridique de la Métropole pour validation avant le 11 décembre.**

PJ :

* Document de présentation projet évènement par Philippe MUYARD aux maires
* Organigramme proposé
* Liste d’attribution des tâches
* Budget prévisionnel

# Règlement intérieur des salariés

Sans nouvelles remarques de la part de chacun **un vote valide le RI à l’unanimité.**

# Proposition atelier son

**Sophie propose de mettre en place des Ateliers d’initiation au son**adaptés à tout public,qui rendent accessibles des connaissances essentielles en acoustique et en audio et qui apportent de la lucidité dans nos choix de consommation et notre rapport à la musique.  Plus d’infos : <https://www.facebook.com/pro.hisound/?ref=br_rs>

Atelier payant : 300€

Exposition gratuite sur l’histoire du son réalisable lors de l’apéro Rock.

**Sophie** attend une description plus détaillée de l’atelier et de l’exposition.  A revoir au prochain CA.

# Bilan rapide de la Balade Nocturne

**Petit bilan rapide et positif de la Balade Nocturne par Sophie. Pour ceux qui souhaitent un bilan détaillé sur l’organisation, nous pouvons vous envoyer le CR de la réunion du mercredi 21 novembre.**

PJ :

* Bilan financier Balade Nocturne.

# Organisation GOUTER DE NOEL

**Le goûter de Noël aura lieu le mercredi 12 décembre. Cette année nouveauté, pour nous faciliter la gestion, l’inscription se fait en ligne via helloasso, au moment de l’inscription les personnes peuvent nous signaler si elles souhaitent participer à l’organisation. Hélène ne pourra pas être référente cette année. Qui peut l’être ? Christelle se propose mais cherche quelqu’un pour le faire avec elle car elle ne peut être présente toute la journée ;** est-ce que Florence serait ok ? il s’agit de commander les goûters chez les commerçants de FSM + préparer déco et sacs et accueil des bénévoles

* Lien vers inscriptions : <https://www.helloasso.com/associations/maison-des-jeunes-et-de-la-culture-de-fontaines-st-martin/evenements/gouter-de-noel-2018>

# Point sur les RDV adhérents (Goûters, apéro, petit dej…)

* Goûters marchent très bien (15 inscrits au premier et 25 au deuxième)
* Apéro Sophie note qu’il faut un meilleur briefing des bénévoles qui sont là le jour J pour « animer » / Et qu’il faut une communication aux adhérents + ciblée

# Point Divers (10 min)

* **Compte rendu du Contrôle Urssaf = 1 651€** , qui correspond aux mêmes erreurs que sur le dernier contrôle, de septembre à décembre 2015 et dû au fait que la correction de ces erreurs a pris du temps à être mise en place puisqu’il y avait un impact direct sur le net des salariés (Passage d’une base forfaitaire au brut réel). Aucune anomalie constatée de janvier 2016 à ce jour, soit depuis que le nouveau prestataire paie est en place.
* Bilan moral et financier positif pour les **QUI SONG T ELLES** (Voir PJ)
* **PARENTS D’ADOS** : Excellente conférence mais très peu de participants.
* **Discussion sur le projet des comptes annuels de l’exercice 2017/2018** qui aurait dû être abordée en bureau. Sous réserve de validation par le trésorier, une possibilité de provision pour chèques cadeaux a été votée. La V2 a été retenue pour un montant total de 1400€. (Voir Pj) **Isabelle** souligne qu’il serait important de lister chaque année tous les besoins d’investissement/achats pour que ce ne soit pas toujours/que à l’avantage des salariés.

**UN POINT PREVU N’A PAS ETE ABORDE :**

* Collectif environnement = nouvelle association sur FSM

**FIN DU CA à 23h45. CR rédigé par Noémie CHATEAU.**